

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER n° 31	29028
Création d'une maison "Maison ouverte" / Bénéficiaire : Commune	ER n° 35	8517
Liaison douce entre la route de La Lucette et la zone de loisirs "Top" RD 278 / Bénéficiaire : Commune	ER n° 36	8307
Liaison douce entre la route de La Lucette et le logement de la Vallée (zone jusqu'à la Christienne) / Ben	ER n° 37	3158
Aménagement d'un espace public et d'espaces verts / Bénéficiaire : Commune	ER n° 38	10300
Prolongement d'une voie de desserrement du bourg facilitant le remplissage des dents creuses et l'accès à	ER n° 39	458
Déménagement et aménagement d'un parking pour multimodal / Bénéficiaire : Commune	ER n° 40	5652
Extension d'un pôle multimodal gare côté route de Saint-Berthevin / Bénéficiaire : Commune	ER n° 41	8462
Réaménagement de la route départementale 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 42	5407
Jeux en bois dans les parcs de chemin communal existants / Bénéficiaire : Commune	ER n° 43	225
Réaménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 44	46228
Extension d'une station d'épuration des eaux usées / Bénéficiaire : Commune	ER n° 45	3727
Extension d'un centre / Bénéficiaire : Commune	ER n° 46	4602
Création d'un parking / Bénéficiaire : Commune	ER n° 47	6841
Création d'un accès vapore à la zone Uir / Bénéficiaire : Commune	ER n° 48	255
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 49	712
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 50	436
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 51	2008
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 52	2293
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 53	1978
Aménagement de la RD 278 / Bénéficiaire : CD 53	ER n° 54	1028

Historique OAP	Nom	SURFACE (en m²)
S3103 - OAP N° 1	Les Egards	10373
S3103 - OAP N° 1	L'Orne Du Plessis	57951

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

**PRESCRIPTIONS**

- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUh - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUir - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

**ZONE NATURELLE**

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nac - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nap - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

